



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2026_049

Objet : Délégation de signature donnée à Madame Chrystel MUGNIER, responsable du service Branchement / Contrôles / SPANC Eau et Assainissement d'Annemasse les Voirons Agglomération

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire, n°CC_2026_0038, en date du 15 avril 2026, portant délégation générale du Conseil communautaire au Président,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de responsable du service branchement/contrôles/SPANC eau et assainissement exercées par Madame Chrystel MUGNIER, concernée par les dispositions du présent arrêté ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Chrystel MUGNIER, responsable du service branchement/contrôles/SPANC eau et assainissement, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relevant de son service, les documents énumérés ci-après :

- 1.1 Courriers aux usagers, courriers informant de l'obligation de raccordement, demande de rendez-vous auprès des usagers, constats, procès-verbaux et rapports relatifs aux contrôles des branchements eau et assainissement, ainsi que des installations d'assainissement individuel, hors réponses aux réclamations,
- 1.2 Information ou réponses aux demandes de renseignement quant à la conformité des branchements ou installations eau et assainissement,
- 1.3 Conventions d'individualisation des compteurs d'eau,
- 1.4 Réponses à toute demande d'information technique des abonnés ou sur le fonctionnement du service des eaux et assainissement, dans le cadre de l'application des règlements des services,
- 1.5 Avis sur demande d'autorisation d'urbanisme,
- 1.6 Courrier de demande de permission de voirie, de demande ou de réponse à des déclarations à proximité de réseaux (DT, DICT) et ATU,
- 1.7 Procès-verbaux de réception des travaux, études et prestations de service dans le cadre des marchés à bons de commande et relatifs aux bons de commande signés dans le cadre de cette délégation,
- 1.8 Devis de travaux ou prestations établis au nom d'Annemasse-Agglo par application des tarifs délibérés, dans la limite de 10 000 € H.T. maximum,
- 1.9 Lettre de consultation - demande de devis, réponse négative à une demande de devis,
- 1.10 Dépôts de plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, ou auprès du parquet.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chrystel MUGNIER, délégation de signature est donnée, pour les points cités à l'article 1 ci-dessus, à Monsieur Gauthier GREINER, responsable des



services de l'eau et de l'assainissement et, en cas d'absence ou d'empêchement, Raphaël BRAND, adjoint au responsable des services de l'eau et de l'assainissement.

Article 3 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le
Le Président

Notification aux intéressé(e)s :

Chrystel MUGNIER
Le :
Signature :

Raphaël BRAND
Le :
Signature :

Gauthier GREINER
Le :
Signature :